



COMITE SYNDICAL

Réunion du 05 février 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-six**, le cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE, Francis RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Mr. Jean-Paul RIVIERE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2026-01-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2026-02-CS	Arrêt du PV du CS du 11 décembre 2025	Arrête
2026-03-CS	Compte-rendu des décisions prises du Président	Prend acte
2026-04-CS	Rapport d'Orientation Budgétaire 2026	Prend acte
2026-05-CS	Cession d'une micro-benne	Adopte à l'unanimité
2026-06-CS	Plan de communication 2026	Adopte à l'unanimité
2026-07-CS	Validation du document unique et du plan d'actions 2026	Adopte à l'unanimité
2026-08-CS	Accord-Cadre Location-Entretien EPI	Adopte à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane GUILLON

Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12/02/2026.



DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2026

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 10 février 2026, excepté la délibération n°2026-04-CS, transmise le 11 février 2026.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 12 février 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 16	en session ordinaire,
Pouvoirs : 0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-01-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** en qualité de secrétaire de séance M. Jean-Paul RIVIERE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE

Le Président,
Stéphane GUILLON

Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 16	en session ordinaire,
Pouvoirs : 0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-02-CS	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025
----------------------	--

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 11 décembre 2025. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	16	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-03-CS COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses entre le 6 décembre et le 30 janvier 2026, détaillés dans le tableau en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessus par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE

Le Président,
Stéphane GUILLON

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 06/12/2025 AU 30/01/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TIERS	OBJET	Montant TT	Date
TURPEAU FORMATI	FCO MARCHANDISES AGENT THOMAS LANTENOIS	660	12/01/2026
AUBERT SILIGOM	EL-749-EF - REPARATION PNEUS	1261.02	14/01/2026
AUBERT SILIGOM	DC-805-TZ - REPARATION PNEUS	2861.18	14/01/2026
DEAF	EF-869-WF DEPANNAGE CAMION GRUE	884.4	14/01/2026
E-COLLECTIVITES	MIGRATION BERGER LEVRAULT SUR SERVEUR	600	14/01/2026
FAUN	DQ-032-PV - REPARATION PELIER PELLE CASSE	1760.95	14/01/2026
GARAGE SDPL	EL-749-EF - VIDANGE	779.42	14/01/2026
MENUIS GRELLIER	REPARATION BATIMENT ADMINISTRATIF DIE ST HILAIRE DES LOGES SUI	2078.92	14/01/2026
METAL-S	REPARATION BUREAU ADMINISTRATIF DIE DE ST HILAIRE DES LOGES	8409.24	14/01/2026
MOBA	GZ-569-XB - REPARATION ANTENNE	908.57	14/01/2026
NETRA VEOLIA	LAVAGE COLONNES ENTERREES OMR SEPT A DEC 2025	2383.59	14/01/2026
TERBERG	GR-796-WH - REPARATIONS	2030.47	14/01/2026
TVI	EL-964-GB - REMPLACEMENT PLAQUETTE DE FREIN	520.41	14/01/2026
CARROS JEANNEAU	REMISE EN ETAT CAPOT TRACTEUR SINISTRE NON DECLARE DU 15.12.20	1564.8	15/01/2026
OUVRARD VENDEE	REPARATION TRACTEUR M PROUZEAU SINISTRE NON DECLARE 15.12.20	1566.37	15/01/2026
ATLANTIC AUT.85	REMPLACEMENT DES DIGICODES PORTAIL SORTIE DIE DE FLC	756	20/01/2026
GARAGE SDPL	EL-749-EF - REPARATION	904.86	20/01/2026
GARAGE SDPL	GG-177-RT - VIDANGE MOTEUR	1042.33	20/01/2026
GARAGE SDPL	GG-177-RT - REMPLACEMENT DE 6 BOUGIES	1156.46	20/01/2026
PUMAtlantic	DS-060-AG - REPARATION FISSURE PELLE ET TABLIER ARRIERE	827.4	20/01/2026
TVI	EF-869-WF - REPARATION MOTEUR - ECLAIRAGE	4891.35	20/01/2026
TVI	EL-964-GB - REMPLACEMENT PLAQUETTES	520.41	20/01/2026
IMPRI DU BOCAGE	ENVELOPPES AVEC ET SANS FENETRES	834	26/01/2026
VERRIER	CARTOUCHES POUR CANON	624.12	27/01/2026
PUMAtlantic	REPARATION DE 3 COLONNES PAPIER ET VERRE	608.4	02/02/2026
Total de la sélection		40 434.67	

SECTION D'INVESTISSEMENT

COLLECTAL	BACS ROULANTS	24 751.56	24/09/2025
Total de la sélection		24 751.56	

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-six, le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 16	en session ordinaire,
Pouvoirs : 0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-04-CS RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

M. GUILLON, Président de la Commission de Gestion, présente le Rapport sur les orientations budgétaires et le débat d'orientation budgétaire 2026, joint en annexe.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par M. le Président,

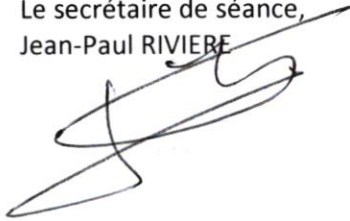
Considérant qu'aux termes du texte susvisé un débat a lieu sur les orientations générales du budget 2026 dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

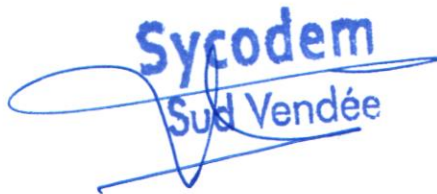
- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2026 tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE



Le Président,
Stéphane GUILLON





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

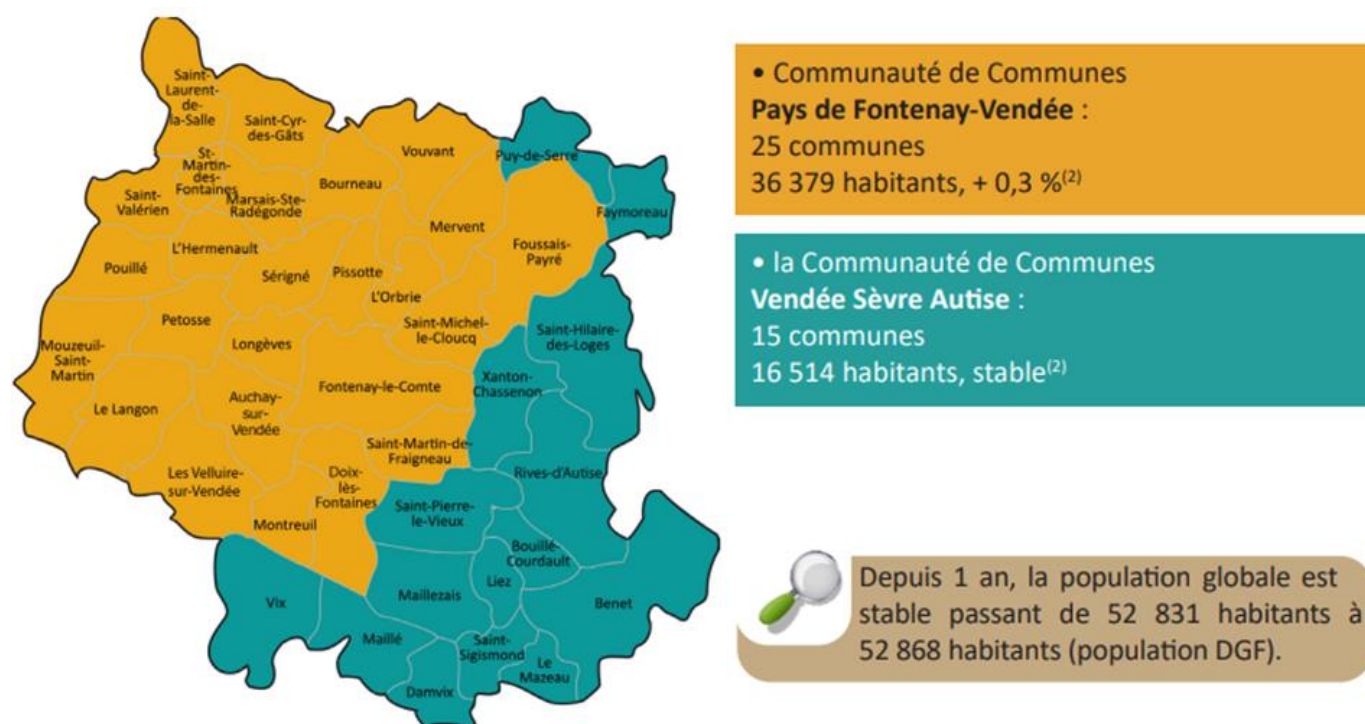
2026

Le présent rapport est établi conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Les modalités de ce rapport ont été précisées par décret n°20166841 du 24 juin 2016.

I/PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

1.1 – Le Sycodem

Le SYCODEM, Syndicat mixte pour l'élimination des ordures ménagères et déchets assimilés, regroupe deux communautés de communes, la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise. Sycodem est un syndicat mixte fermé (article L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales - CGCT). Titulaire de la compétence collecte des déchets, il a pour mission d'assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés. La quasi globalité de l'activité est réalisée en régie avec ses propres moyens humains et techniques.



La collecte désigne toute opération de ramassage des déchets, y compris leur tri et leur stockage préliminaires, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. Elle s'effectue essentiellement de deux manières : en porte-à-porte, c'est-à-dire à partir d'un emplacement situé au plus proche des limites séparatives de propriétés dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service et à partir de «points d'apport volontaire » situés sur le domaine public (art. L. 541-1-1 du code

de l'environnement et R.2224-23 du CGCT). Le traitement désigne toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination des déchets. Les modes de traitement à privilégier sont hiérarchisés dans l'ordre suivant : la réutilisation, le recyclage, la valorisation – notamment énergétique – et, en dernier recours, l'élimination (art. L. 541-1 du code de l'environnement).

En termes d'obligation de collecte, les ordures ménagères résiduelles doivent être collectées au moins une fois par semaine en porte-à-porte dans les zones agglomérées groupant plus de 2000 habitants – qu'elles soient comprises sur une ou plusieurs communes – ainsi que dans les communes touristiques. Cette obligation s'applique également, en période touristique, dans les zones agglomérées groupant plus de 2000 habitants permanents et non permanents. Dans les autres zones, cette obligation est limitée à une collecte toutes les deux semaines. Cette collecte peut être remplacée par une collecte en apport volontaire, sous réserve que celle-ci offre une qualité de service et de protection de la salubrité publique et de l'environnement équivalente. Par ailleurs, les ordures ménagères résiduelles des terrains de camping, de stationnement de caravanes ou d'aires d'accueil doivent faire l'objet d'une collecte hebdomadaire à partir d'un point de dépôt spécialement aménagé sur ces terrains ou à proximité pendant leur période d'ouverture ou d'occupation (art. R. 2224-24 et s. du CGCT. Par arrêté préfectoral, le Sycodem a obtenu une dérogation à cette obligation de collecte hebdomadaire.

Seules les collectivités assurant au moins la collecte des ménages peuvent choisir le mode de financement de la collecte et du traitement des déchets. Une collectivité peut financer son service au moyen du seul budget général. Elle doit alors mettre en place la redevance spéciale (RS) prévue à l'article L.2333-78 du CGCT, qui est due par les personnes autres que les ménages. La collectivité peut également instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) prévue à l'article 1520 du code général des impôts (CGI), due par tous les usagers (ménages comme non-ménages). Dans cette hypothèse, la RS n'est que facultative et peut ne se déclencher, par exemple, qu'à partir d'un certain seuil de déchets produits. Par ailleurs, la collectivité peut décider de financer son service par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) calculée selon le service rendu (art. L. 2333-76 du CGCT). Le cas échéant, cette Reom se substitue à la Teom et/ou à la RS précédemment en vigueur. Dans les deux cas, une part incitative peut être prévue.

Sycodem assure l'ensemble de l'activité collecte avec ses propres moyens humains et matériels.

Le SYCODEM est équipé de :

- 3 BOM mono-compartmentées de 26 tonnes ;
- 1 BOM mono-compartmentée de 19 tonnes ;
- 1 BOM électrique de 26 tonnes (septembre 2023)
- 3 camions micro-bennes de 3,5 tonnes ;
- 1 camion-grue de 26 tonnes équipé d'un caisson amovible de 30 m3 à volets.

De plus, 5 déchèteries-recycleries sont accessibles aux usagers enregistrés auprès du SYCODEM. Les moyens techniques à disposition sont les suivants :

- 1 camion Ampiroll afin de changer les bennes sur les déchèteries et effectuer la rotation de certaines ;
- 1 camion télescopique afin de remonter les déchets verts et manutentionner certains gros déchets dans les bennes ;
- Et enfin, 2 véhicules légers électriques.

Sycodem est membre du syndicat départemental TRIVALIS, où il dispose de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants. Trivalis regroupe la totalité des communes de Vendée à travers 17 collectivités adhérentes. Trivalis est titulaire de la globalité de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés telle qu'elle résulte de l'article L.2224-13 et L224-14 du CGCT.

Sycodem est également membre du syndicat e-collectivités Vendée où il dispose d' un représentant.

Sycodem adhère également à Amorce, Ideal-Co, Réseau Compost Citoyen.

2.1 - Les différents services en place

- Collecte des déchets ménagers : ordures ménagères et emballages ménagers, devant ou à proximité des domiciles, bacs adaptés à l'évolution du foyer, adaptation des circuits aux contraintes d'urbanisme et de sécurité, prise en compte des situations de santé particulières...
- Conteneurs d'apport volontaire : accessibles à tous les usagers 24h/24, vérification quotidienne du bon fonctionnement, nettoyage hebdomadaire,
- Collecte du papier et du verre : conteneurs mis à disposition 24h/24, maillage du territoire,
- Composteur domestique remis gratuitement à chaque domicile doté d'un jardin,
- Composteur collectif : matériel fourni et accompagnement des usagers utilisateurs, formation des référents de site, maillage du territoire,
- Collecte des coquillages : conteneurs mis à disposition sur chaque commune, accessibles 24h/24,
- Collecte en déchèteries : dimensionnées pour répondre à l'ensemble de la population, accessibles à tous les usagers, évolution des sites suivant les filières de valorisation, espaces de réemploi, partenariat Emmaüs sur les espaces de recyclerie,
- Ressourceries végétales : accessibles gratuitement aux particuliers, valorisation des végétaux, espaces pédagogiques, formation aux gestes simples reproductibles au jardin, reprise de matière organique (compost et broyat), espaces de troc,
- Subvention à l'achat de broyeurs : soutien de la valorisation des végétaux à la source,

- Evacuation des dépôts sauvages : mise à disposition de bacs dans les communes, prise en charge des encombrants relevant de la déchèterie, soutien à la ville de Fontenay-le-Comte pour cette gestion,
- Concertation territoriale autour de la matière organique : soutien des initiatives privées et locales de valorisation des végétaux,
- Economie circulaire : lancement d'un atelier de réparation-vente de cycles en partenariat avec Emmaüs, étude de faisabilité de valorisation de la ressource et des matériaux sur le territoire,
- Animations auprès de tous publics : animations scolaires, péri-scolaires, grand public, ateliers-cuisine de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Accueil physique et téléphonique : 4,5 jours/semaine,
- Gestion d'une base de 30 000 redevables : particuliers, professionnels, collectivités territoriales...
- Gestion du service public en régie : proximité avec la population, réactivité, adaptation.

2.2 - Sycodem et son plan d'action

Dans le cadre de la nouvelle mandature, le Sycodem Sud Vendée a adopté le 16 décembre 2020, par délibération n°2020-85-CS, un nouveau Plan d'actions sur les 6 années à venir. Celui-ci a pour double objectif de faire évoluer les pratiques dans le sens de la prévention, de la réduction et de la valorisation des déchets ; ainsi qu'assurer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone.

Le Plan d'actions se décline en 8 axes :

- 1 – Accompagner la gouvernance
- 2 – Lutter contre les dépôts sauvages
- 3 – Favoriser la responsabilité sociétale
- 4 – Promouvoir l'économie circulaire
- 5 – Moderniser la collecte et le tri tout en maîtrisant les coûts
- 6 – Prévoir des pistes d'évolution des déchèteries : répondre aux enjeux, faire face aux nouvelles contraintes
- 7 – Mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter
- 8 – Mettre en oeuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique

Le Plan 2020-2026 intitulé "un service de qualité écoresponsable construit autour des notions de prévention, de coopération et d'innovation" s'inscrit dans le cadre réglementaire des Lois de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, ainsi qu'au coeur des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux (PCAET) menés localement par les 2 Communautés de Communes : Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

II/ EVALUATION DE LA POLITIQUE DU SYCODEM

Sycodem a effectué une évaluation financière et technique de sa politique. Pour ce faire, il a été utilisé la méthode **ComptaCoût®** qui permet la comparaison entre collectivités. ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique.

Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La matrice des coûts a été reconnue par le comité "Connaissance des coûts" créé à l'initiative de l'ADEME en 2005. Ce comité est constitué de divers acteurs de la gestion des déchets (pouvoirs publics, représentants des collectivités locales, éco-organismes, professionnels, associations de consommateurs, etc...). Il soutient l'agence dans ces travaux. Son objectif est de mettre à disposition une approche d'évaluation des coûts partagés et reconnus par les différents acteurs concernés. Il propose également des outils pour assurer l'information et la transparence sur les coûts du service public de gestion des déchets.

Dans le cadre de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il est présenté le résultat de ce travail. A ce stade, les résultats du ComptaCoût 2025 ne sont pas connus. Ils seront connus fin du 1er semestre. Il est donc présenté les résultats 2024.

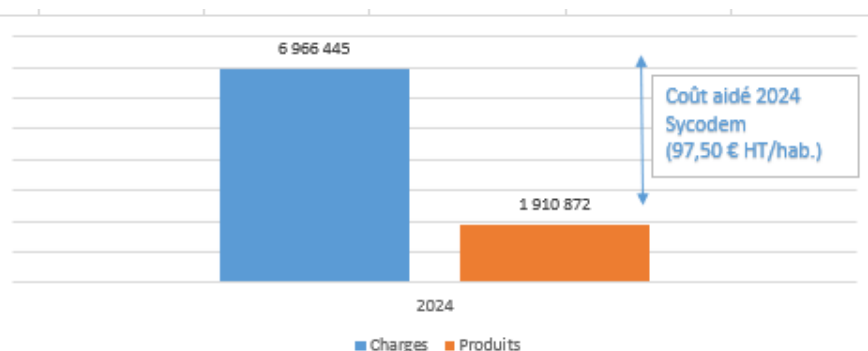
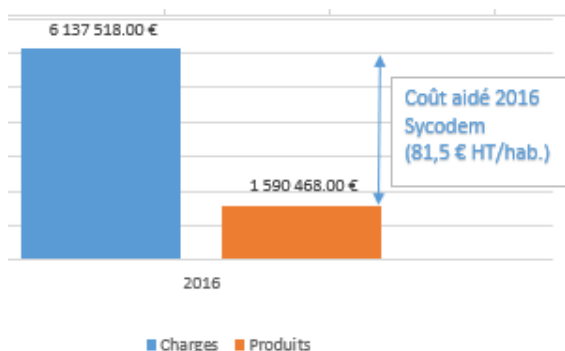
Evolution du coût aidé 2024 par flux en € TTC :

	2020	2021	2022	2023	2024
Coût aidé € ^{TTC}	4 530 981,58	4 706 556.41	4 913 190.93	5 202 077.30	5 378 401
Coût aidé € ^{TTC} /hab.	85,76	89,02	92,89	98,55	103,70
Evolution N-1/N en € ^{TTC} /hab.	7,36	3,26	3,86	9,52	5,15
Evolution N-1/N en %	+ 9 %	+ 4 %	+ 4 %	+ 10 %	+ 5 %

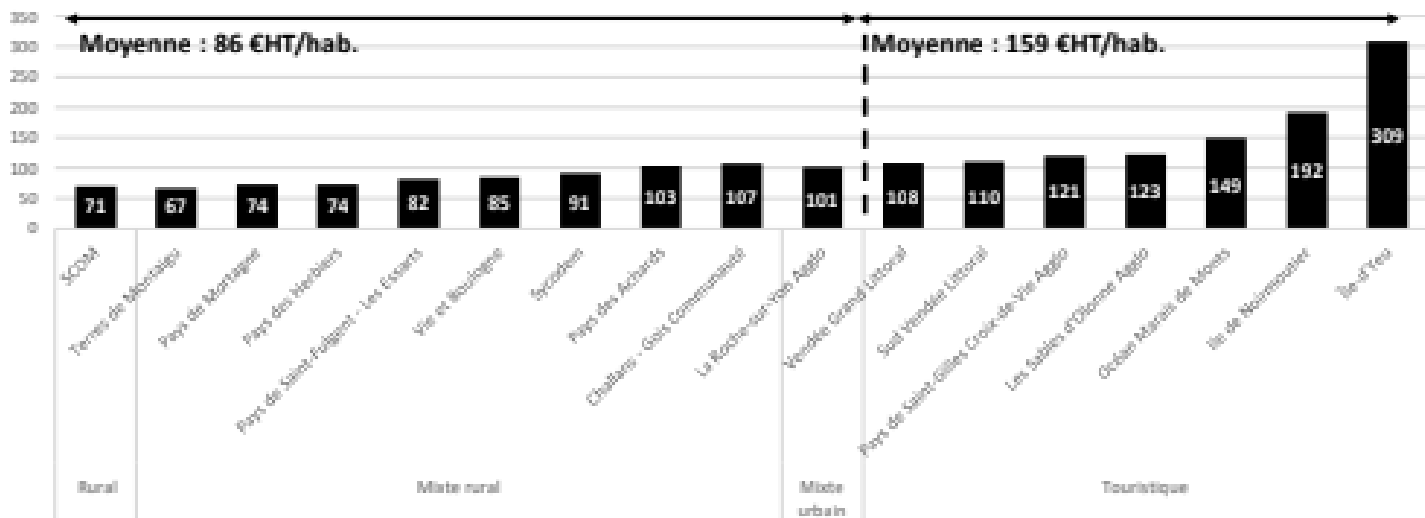
En 2024, le coût aidé continue d'augmenter, en passant à 103.70 €TTC/hab., impacté notamment par la hausse des coûts de traitement.

Il représente une dépense nette de 5.3 millions d'euros.

Comparaison du coût aidé HT entre 2016 et 2024 :



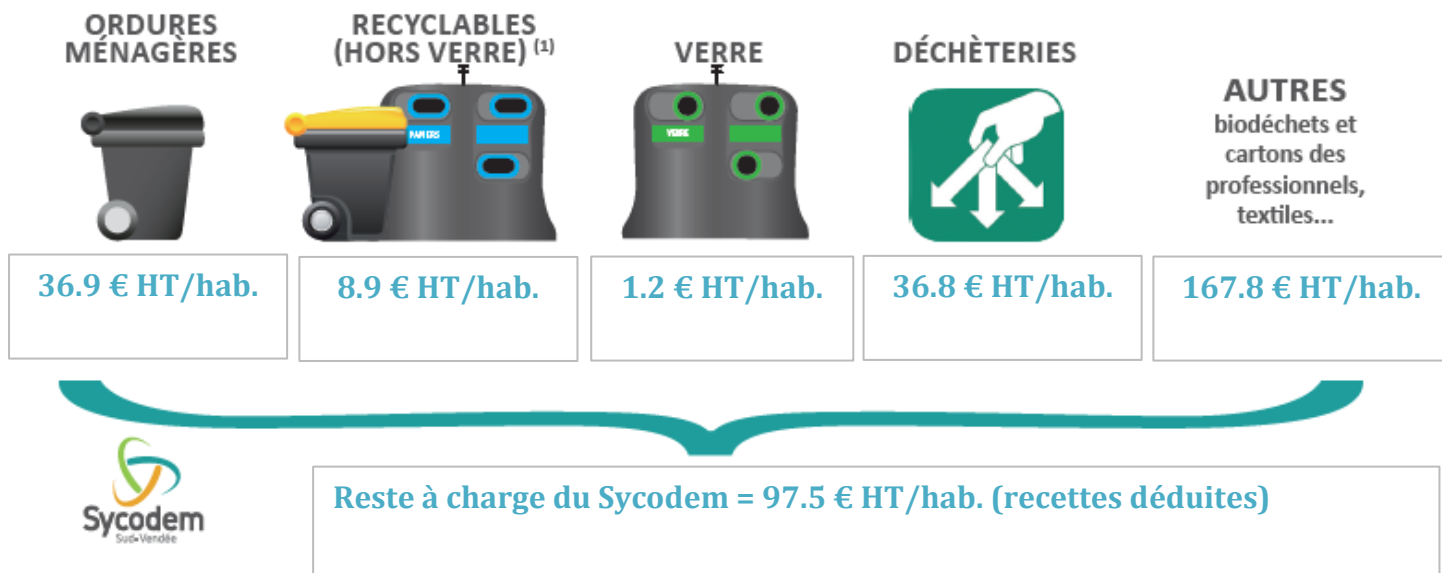
Au niveau départemental – Comparaison des coûts aidés 2024 par adhérent (en € HT / hab) :



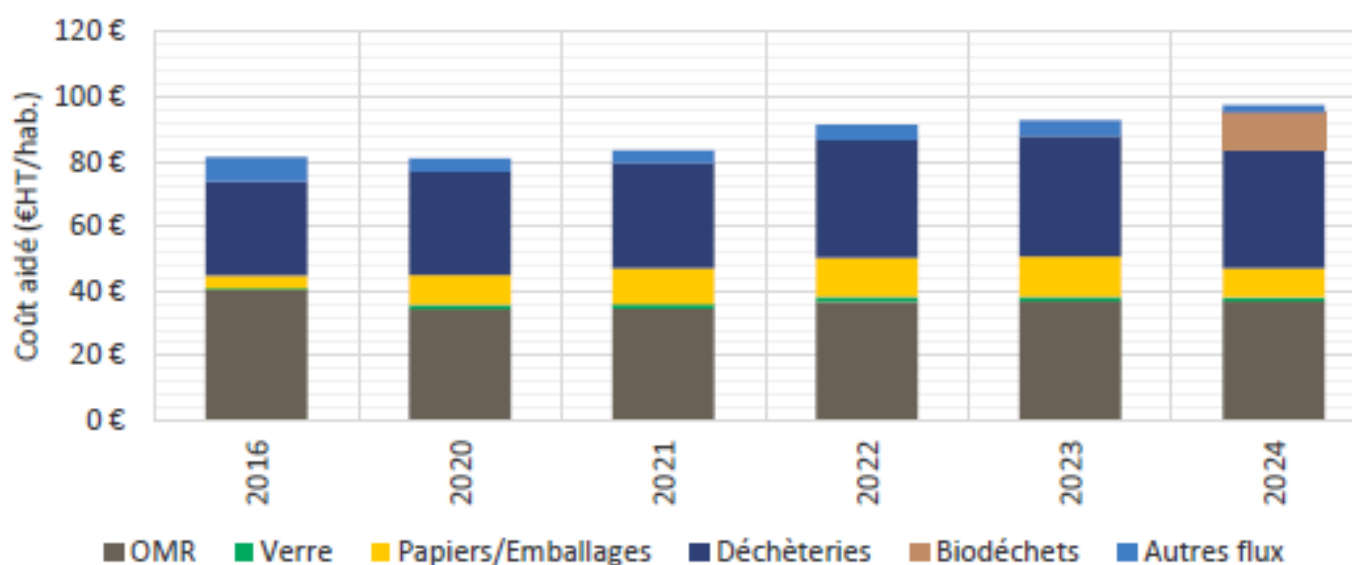
Des écarts significatifs entre les collectivités vendéennes, y compris par typologie d'habitat : de 67 € HT/hab. à Terres de Montaigu à 107 € HT/hab. à Challans-Gois.

Les 2 collectivités au profil insulaire présentent les coûts les plus élevés

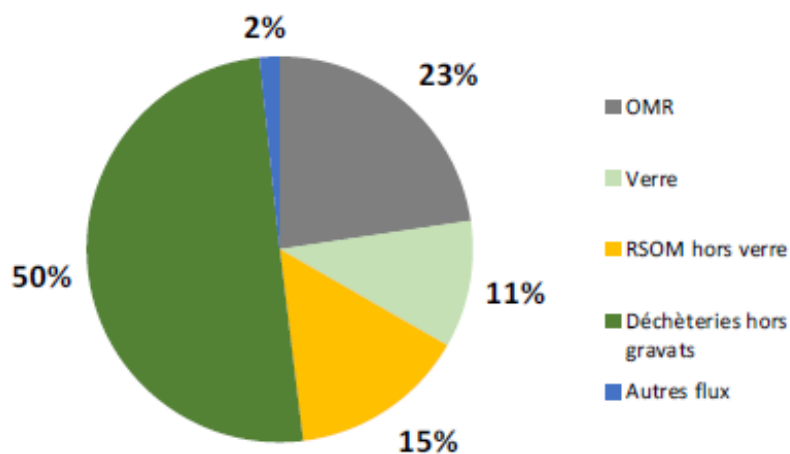
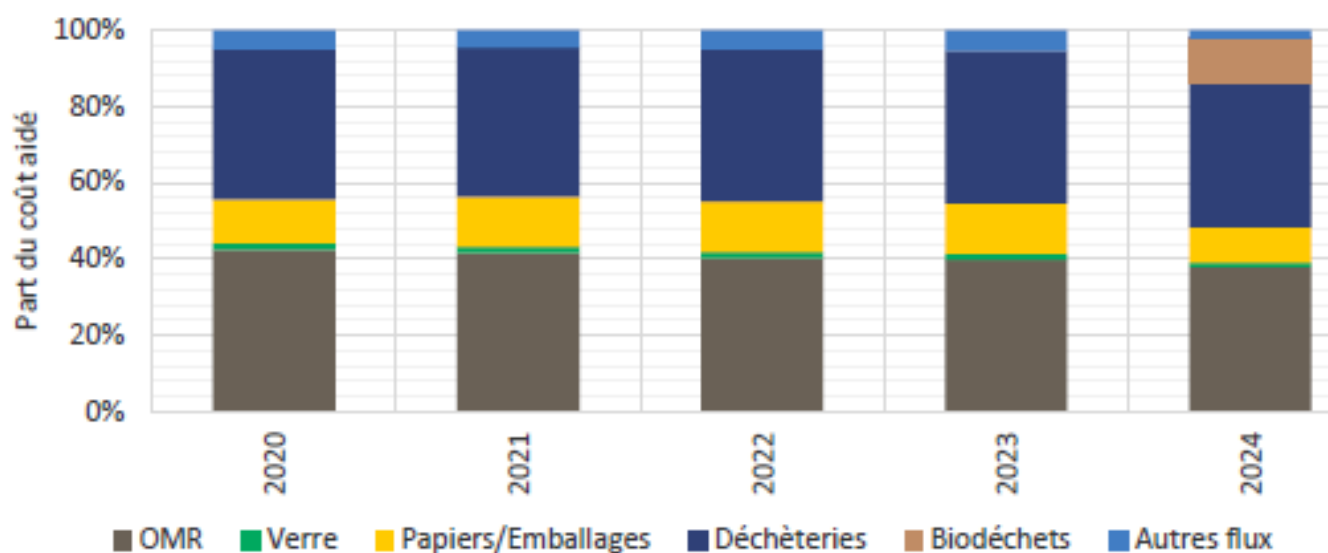
Les coûts aidés par flux en € HT/hab. (Données du Sycodem – année 2024) :



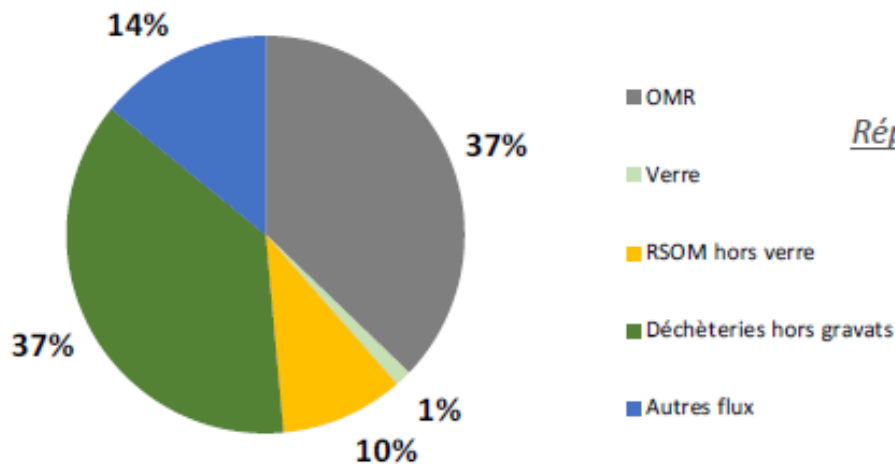
Évolution du coût aidé par flux en €HT/hab./an :



Evolution des coûts aidés par flux en % :



Répartition des TONNAGES 2024 par flux



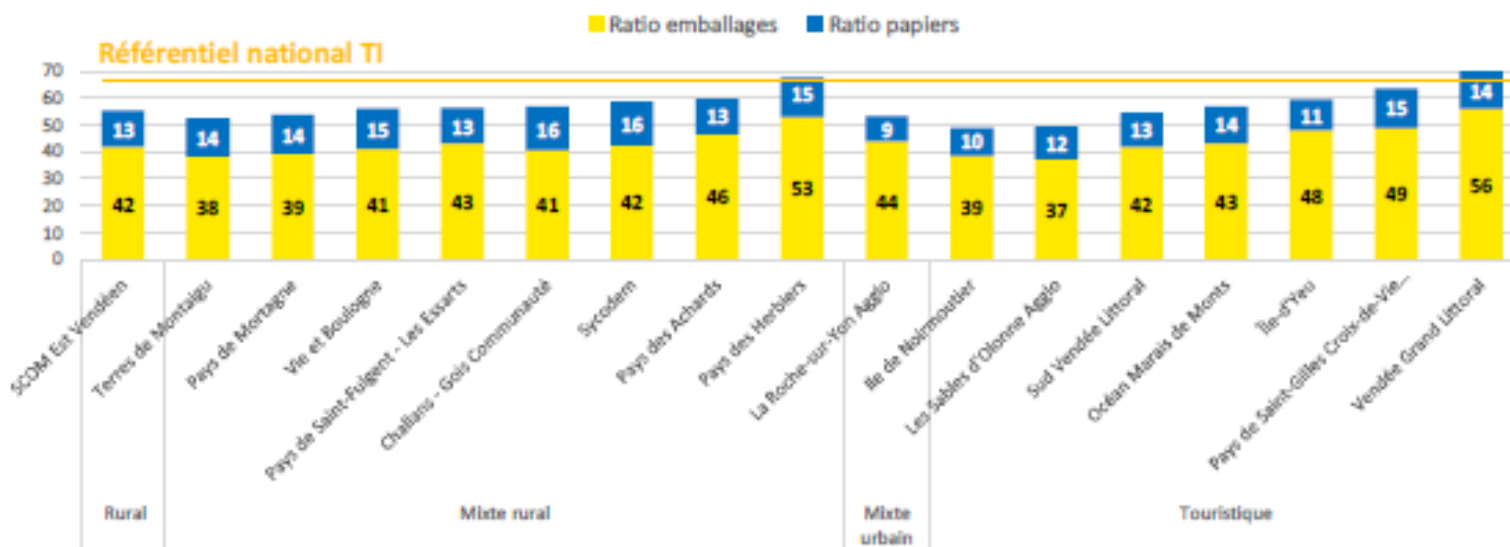
Répartition du COUT AIDÉ 2024 par flux

Les apports en déchèteries (hors tonnages de gravats, par convention pour la réalisation de la matrice des coûts) représentent 50 % des tonnages et 37 % du coût aidé.

Le flux OMR représente le 2ème flux de déchets en quantités (23 % des tonnages) mais reste le flux de déchets le plus coûteux (37 % du coût aidé).

Les recyclables représentent 15 % des tonnages et seulement 10 % du coût aidé. Toutefois, les emballages représentent un coût pour la collectivité.

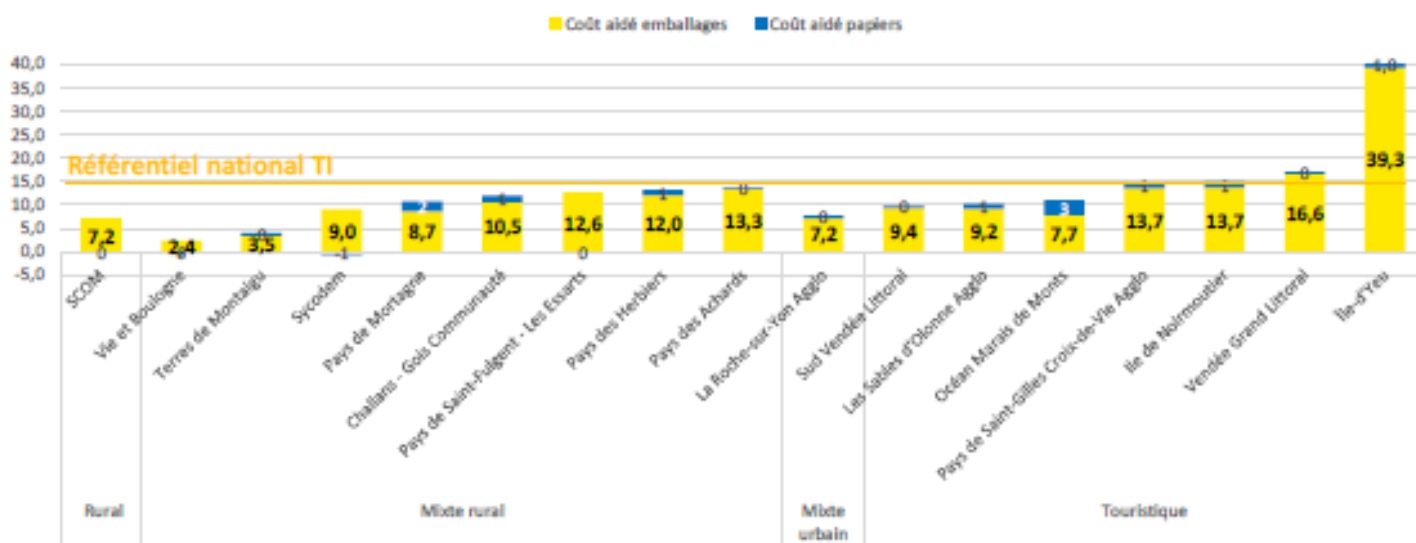
Comparaison des ratios PEHV 2024 (kg/hab. DGF)



Des bonnes performances de collecte sélective avec :

- des écarts entre les adhérents, à mettre en regard avec la qualité du geste de tri,
- Un écart par rapport à la valeur de référence des collectivités en TI : un gisement moindre sur le territoire vendéen ?

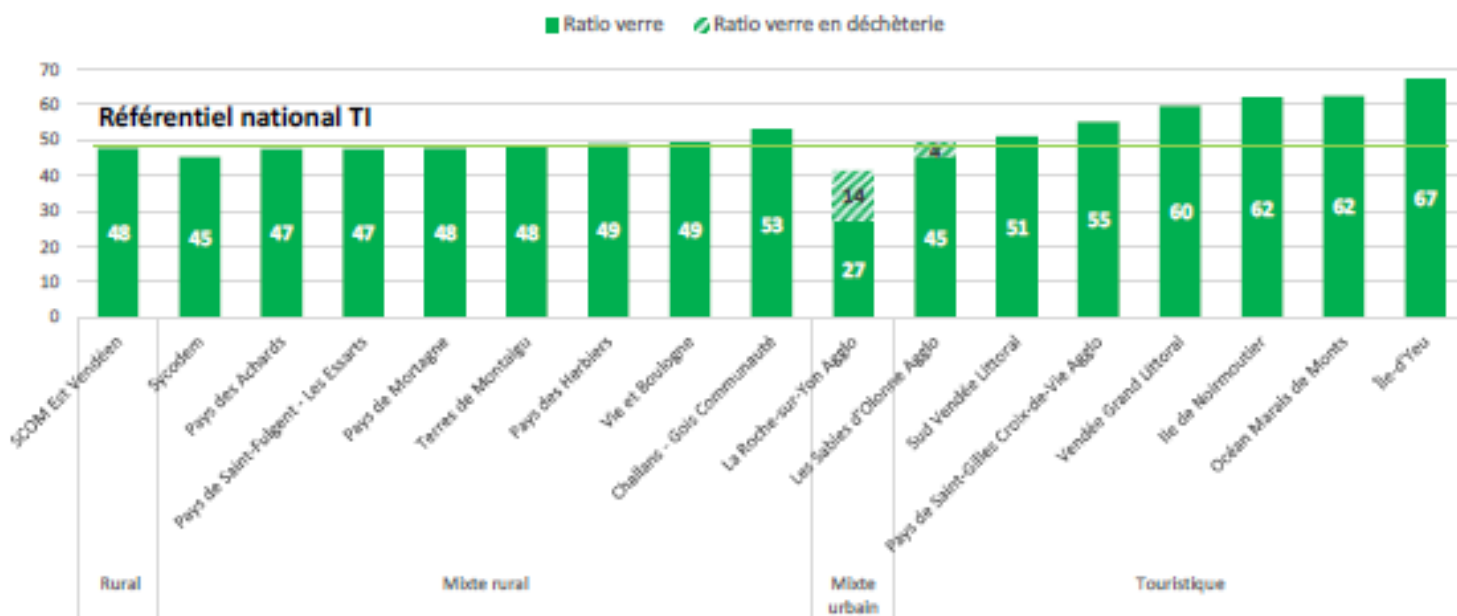
Comparaison des coûts aidés PEHV 2024 (€HT/hab. DGF)



Un coût de gestion des recyclables hors verre maîtrisé avec d'importantes variations entre les adhérents de Trivalis : de 2€HT/hab. à Vie et Boulogne à 17 €HT/hab. à Vendée Grand Littoral (40 €HT/hab. pour l'Ile d'Yeu).

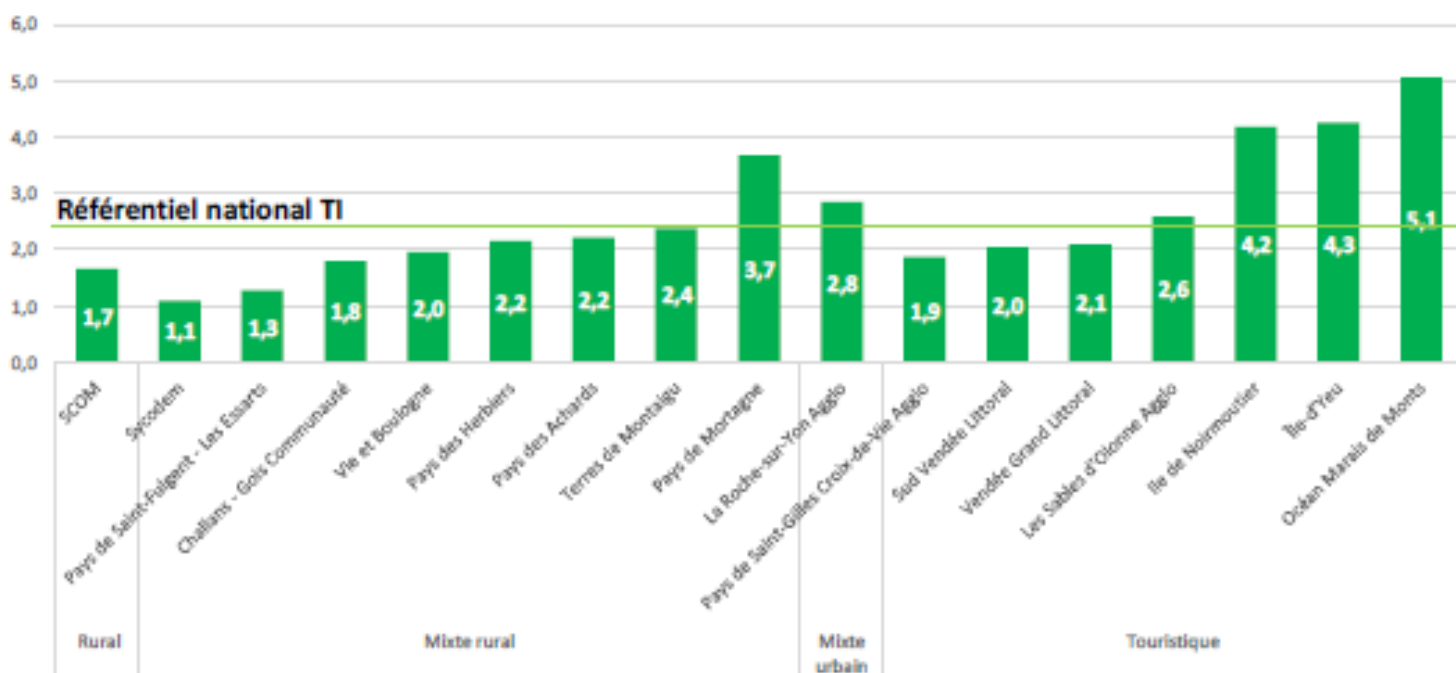
Un coût aidé papiers négatif ou inférieur à 0,5 €HT/hab. pour la moitié des adhérents.

Comparaison des ratios verre 2024 (kg/hab. DGF)



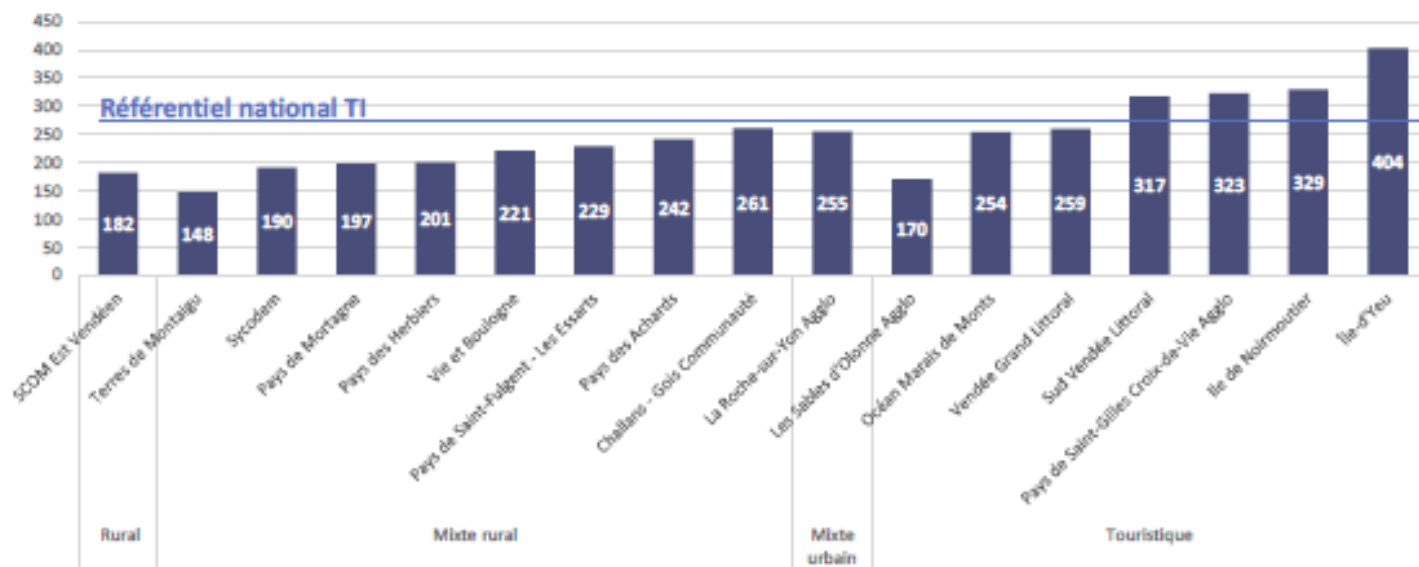
Des très bonnes performances de collecte du verre avec des écarts marqués entre les adhérents, en particulier entre les collectivités littorales (médiane à 60 kg/hab. DGF) et les collectivités rétro-littorales (médiane à 48 kg/hab. DGF).

Comparaison des coûts aidés verre 2024 (€HT/hab. DGF)



Une grande variabilité des coûts aidés verre avec un maximum atteint par la CC Océan Marais de Monts qui collecte une partie de ses usagers en porte-à-porte.

Comparaison des ratios déchèteries 2024 (kg/hab. DGF)

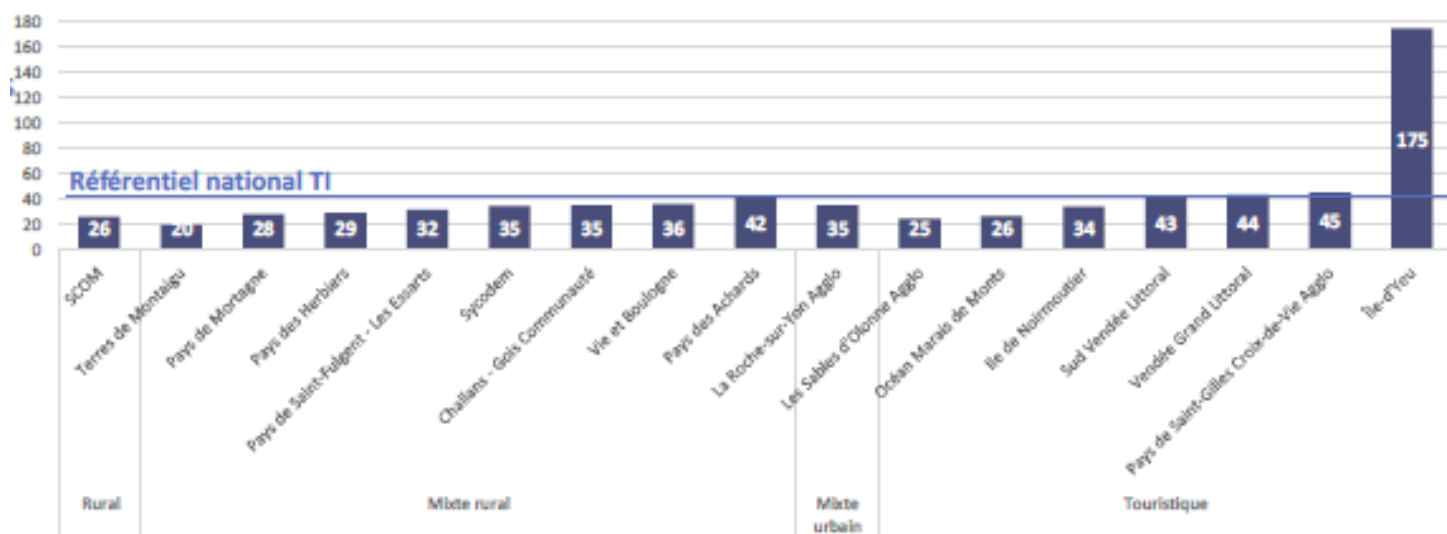


Des bonnes performances de collecte en déchèteries, mais performances très variables d'une collectivité à l'autre suivant la typologie mais même au sein d'une même typologie.

Problème de la matrice : on parle de tonnages déchèteries mais sans voir le détail des flux.

Un travail important est réalisé sur le flux tout-venant pour réduire les tonnages. Le département est performant sur ce flux.

Comparaison des coûts aidés déchèteries 2024 (€HT/hab. DGF)



Un coût aidé en déchèteries globalement bien maîtrisé pour la majorité des adhérents :

- En lien avec les bonnes performances de collecte (ratios inférieurs aux médianes).
- Une part de tout-venant certainement inférieure aux référentiels impliquant des charges de traitement moindres.

Tableau d'évolution des principaux tonnages entre 2020 et 2026 :

Type de déchets	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	% de différence entre 2024 et 2025	2026	% de différence entre 2025 et 2026
								Prévisionnel	
Ordures Ménagères Résiduelles	5 402.95	5 516.12	5 281.28	5 253.70	5 075.62	4 980.48	-1.81	4 948	-0.64
Recyclables	5 930.79	5 985.04	5 852.90	5 738.44	5 706.73	5 687.35	-0.34	5 759	1.26
Déchèterie	17 846.43	19 397.32	16 265.47	14 585.77	15 008.76	16 790.66	12.22	16 079	-4.74
<i>dont Tout Venant</i>	2 856.56	2 975.98	2 450.54	2 061.20	1 991.12	1 646.96	-16.70	1 745	4.92
<i>dont Déchets Verts</i>	5 675.02	6 081.09	4 518.61	3 609.44	3 656.96	5 762.24	58.33	4 552	-33.09
<i>dont Gravats</i>	4 553.80	5 311.57	4 670.44	4 064.44	3 738.60	3 624.46	-2.81	3 952	8.76
<i>dont Bois</i>	908.10	977.30	813.48	818.58	1 708.70	2 388.27	83.02	2 407	1.10

*Tonnages du mois de décembre 2025 non consolidés

A l'échelle du département, une augmentation des Ordures Ménagères Résiduelles est prévue pour l'année 2026, le travail sur les biodéchets au sein de notre syndicat permettra de le contenir. Il est aussi envisagé un travail d'identification des gros producteurs d'ordures ménagères (en dehors des ménages) et de proposer des solutions autres que le service public.

III/ ORIENTATIONS ET HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Les orientations pour l'année 2026 s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions 2020-2026. Il est essentiel de rappeler que ce plan d'actions représente un document de planification stratégique dirigé et coordonné par les élus du Sycodem. Il englobe l'ensemble des projets prévus pour le mandat 2020-2026 articulé autour de deux grandes perspectives d'avenir :

- **Faire évoluer nos pratiques dans le sens de la réduction des déchets et de leur revalorisation,**
- **Assurer la transition vers une économie circulaire, sobre en carbone.**

3.1 – La section de fonctionnement

BILAN FINANCIER 2023-2026				
Libellés	2023	2024	2025	DOB 2026
= Produits de gestion (A)	5 973 265 €	6 220 694 €	6 194 970 €	6 070 000 €
= Charges de gestion (B)	4 991 573 €	5 441 549 €	5 481 256 €	5 594 000 €
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>16.43%</i>	<i>12.53%</i>	<i>11.52%</i>	<i>7.84%</i>
= CAF brute	981 692 €	779 145 €	713 714 €	476 000 €
- Annuité en capital de la dette	385 503 €	497 914 €	743 032 €	568 296 €
= CAF nette ou disponible (C)	596 189 €	281 232 €	- 29 318 €	- 92 296 €
+ FCTVA	66 028 €	111 294 €	105 924 €	99 000 €
+ Subventions d'investissement	64 412 €	224 842 €	107 202 €	173 764 €
+ Produits de cession	12 000 €	85 437 €	9 918 €	25 000 €
= Recettes d'investissement hors emprunt (D)	142 440 €	421 573 €	223 044 €	297 764 €
= Financement propre disponible (C+D)	738 629 €	702 804 €	193 725 €	205 468 €
<i>Financement propre disponible / Investissements</i>	<i>104.22%</i>	<i>93.52%</i>	<i>31.75%</i>	<i>15.18%</i>
- Dépenses d'équipement	708 719 €	751 516 €	610 225 €	1 353 624 €
- Subventions d'équipement	- €	- €	- €	- €
= Besoin (-) capacité (+) de financement propre	29 910 €	- 48 711 €	- 416 499 €	- 1 148 156 €
Nouveaux emprunts de l'année	886 440 €	- €	647 000 €	580 000 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement	916 350 €	- 48 711 €	230 501 €	- 568 156 €

3.1.1 - Les recettes réelles de fonctionnement

La prévision 2026 au stade du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur l'hypothèse de travail suivante :

- **Une politique de tarification du service de collecte des déchets ménagers par une redevance incitative au volume des déchets produits.**

Les tarifs 2026 de la redevance sont connus et sont stables par rapport à l'année précédente à l'exception d'une évolution de la redevance pour la collecte au-delà du forfait des 6 levées pour les utilisateurs d'un volume de bacs supérieurs à 180 litres.

3.1.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement et les nouveaux projets

La projection pour l'année 2026, au stade du débat d'orientation budgétaire repose sur les hypothèses de travail suivantes :

a) L'exploitation en régie du service de collecte des déchets ménagers

Débat sur les modalités de collecte des déchets ménagers

- La poursuite des activités de collecte des déchets ménagers et assimilés en régie
- La poursuite de l'optimisation des tournées en regroupant les bacs à la présentation.
- Le maintien des actions de contrôles qualitatifs des emballages : améliorer la qualité des emballages collectés : Le taux moyen de refus pour l'année 2025 s'élève à 32.61 %. La recommandation de Trivalis est de maintenir un taux inférieur à 30 %. Le maintien de ce taux passe par des actions de terrain et d'accompagnement des usagers aux gestes du tri.

Actions nouvelles en investissement :

- Définition d'un cahier des charges pour lancer le renouvellement d'une benne à ordures ménagères 26 tonnes : étude interne
- Installation des points d'apport volontaire suite à l'aménagement des Moulins Liots : 60 000€ TTC avec une participation de Vendée Habitat à hauteur de 30 000€.

b) L'exploitation en régie de l'ensemble du parc déchèteries-recycleries ressourceries végétales :

Débat sur l'amélioration du service en déchèterie et l'évolution des compétences des sites :

- L'exploitation en régie de l'ensemble du parc déchèteries-recycleries
- Le lancement d'un marché de prestation de services réservé pour l'exploitation du haut de quai de la déchèterie de Fontenay le Comte
- La création de ressourceries végétales dans la continuité des déchèteries de Vix, l'Hermenault et St Hilaire des Loges

Actions nouvelles en investissement :

- Lancement d'une étude sur la refonte du réseau déchèterie : 25 000€ TTC
- Changement des deux portails de la déchèterie de l'Hermenault : 10 000€ TTC
- Création d'une ressourcerie végétale à Vix, St Hilaire des Loges et l'Hermenault : 30 000€ TTC
- Raccordement au réseau électrique de la ressourcerie végétale de Fontenay le Comte : 8000€ TTC

c) Un plan de communication 2026 tourné vers les actions de prévention en matière de réduction des déchets et d'adoption de nouveaux comportements.

Débat sur les actions prioritaires de communication et de prévention :

● **Le tri à la source des biodéchets :**

Poursuivre sur les actions portant sur le tri des biodéchets

- Améliorer la pratique du compostage individuel,
- Poursuivre le déploiement du parc de composteurs collectifs,
- Maintenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

● **La lutte contre les déchets abandonnés :**

La poursuite du plan d'actions de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) sur le territoire, avec le soutien financier de Citeo.

- Déployer des actions préventives et correctives.

● **La valorisation des végétaux :**

Poursuivre les actions de pédagogie autour du végétal comme ressource.

- Maintenir la gestion de la Ressourcerie végétale de Fontenay-le-Comte et Benet en régie par le renfort en moyens humains pérennes,
- Développer les animations sur site,
- Accompagner les communes et les usagers vers de nouvelles pratiques en matière gestion de la matière organique.

Actions nouvelles en investissement :

- Communication, panneaux d'information et pédagogique sur les ressourcerie végétale de Vix, St Hilaire des Loges et l'Hermenault : 10 000€ TTC
- Déploiement d'une collecte de biodéchets en pied d'immeuble (Moulins Liot) avec mise en place de 3 abris bacs 5000€ TTC
- Mise en conformité réglementaire du site internet par sa refonte complète : 15 000 €ttc

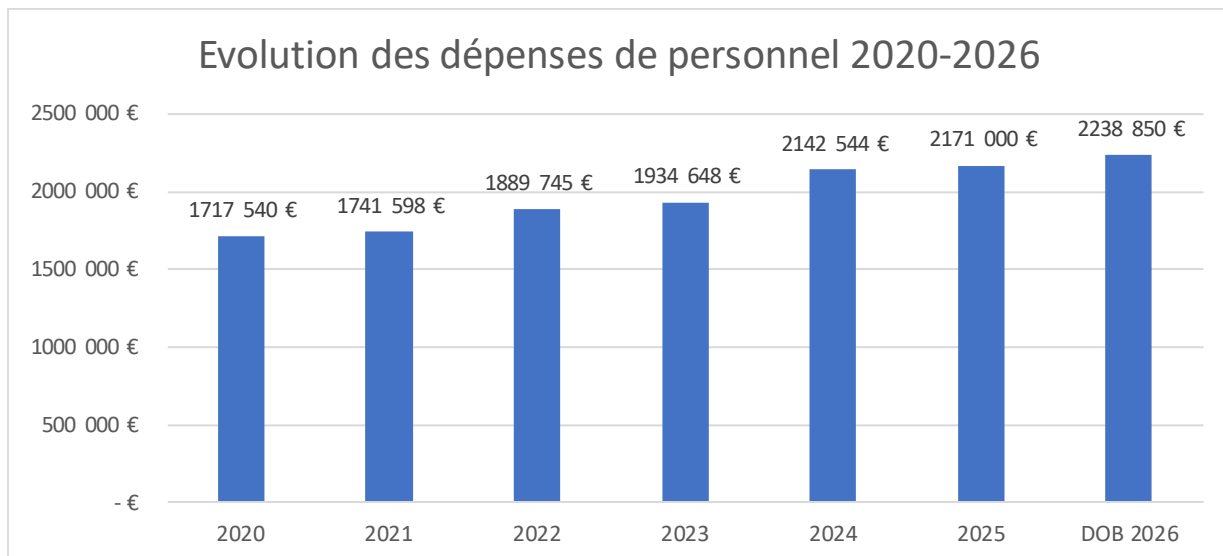
d) Renforcer les moyens humains du Syndicat et la politique sociale :

Débat sur les charges et recettes de personnel :

Pour ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012), celles-ci prendront en compte :

- Les évolutions des carrières des agents
- Les évolutions de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire
 - Volet prévoyance et santé
- Le maintien de la valeur faciale des titres restaurants
- Le remplacement systématique des agents techniques (collecte et déchèterie) par des agents contractuels en période de congés dans un souci de maintien du service
- Un taux d'absentéisme de 1,5%

- Financement des postes biodéchets, animateur et maître-composteur, à hauteur de 60 000 € dans le cadre du Fonds Vert
- Financement d'actions RH visant à lutter contre les déchets abandonnés via l'enveloppe Citéo
- Recrutement d'un alternant à la rentrée scolaire 2026



- **Le coût du traitement (contribution Trivalis)**

Il repose sur une politique de prévention et de tri des déchets. Le bilan matière prévisionnel annuel pour l'année 2026 est de **26 784 tonnes**. Il se répartit de la manière suivante : **4800** tonnes d'ordures ménagères, **390** tonnes de biodéchets, **1500** tonnes de tout venant, **3500** tonnes de déchets verts en vrac et **1500** tonnes de déchets verts broyés non transportés, **3800** tonnes de gravats, **2400** tonnes de bois, **660** tonnes de ferraille, **15** tonnes de plastiques souples, **378** tonnes de plastiques rigides, **42** tonnes d'amiante, **1** tonne article bricolage jardin, **275** tonnes de plaques de plâtre, **17** tonnes de polystyrènes, **25** tonnes de souches, **215** tonnes de déchets dangereux diffus, **520** tonnes de carton, **745** tonnes de papier, **560** tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques, **520** tonnes de déchets d'équipement d'ameublement, **2471** tonnes d'emballages, **2450** tonnes de verre.

La contribution de Trivalis votée pour l'année 2026 est estimée à **1 880 148 € TTC**, soit **70.20€ TTC contre 77.51€ TTC/Tonne en 2025**, **30.74€ TTC Hab DGF contre 36.12€ TT Hab DGF en 2025**, **73.47€ TTC /foyer contre 78.68€ TTC/foyer en 2025**.

Pour mémoire elle s'est établie de la manière suivante entre de 2018 à 2026 :

- ⇒ La contribution pour l'année 2018 s'est élevée à 1 592 814 €
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2019 s'est élevée à 1 384 143 € (soit **1 233 955 €** avec le reliquat 2018)
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2020 s'est élevée à 1 686 633 € (soit **1 727 046 €** avec le reliquat 2019)
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2021 s'est élevée à 1 816 585 € (soit **1 836 533 €** avec le reliquat 2020)
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2022 s'est élevée à 1 806 283 €

(soit **1 891 680 €** avec le reliquat 2021)

⇒ La contribution votée pour l'année 2023 s'est élevée à 1 903 905 €

(soit **1 916 674 €** avec le reliquat 2022, 75 000 € ont été rattachés en 2023 en recettes pour le versement du trop versé à Trivalis, 67 850 € ont été reversés)

⇒ La contribution votée pour l'année 2024 s'est élevée à 1 971 029€ TTC (100 000 € ont été rattachées en 2024 en recettes pour la régularisation).

⇒ La contribution votée pour l'année 2025 s'est élevée à 1 985 215€ TTC (27 511 € sont estimés en recette pour la régularisation).

Projet 2026 : 1 880 148 € TTC

3.2 - La section d'investissement

3.2.1 - Les dépenses et les recettes d'investissement

En 2026, au stade du DOB, la projection des dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à 696 000 € TTC pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères (BOM) énergie gaz et 268 600€ TTC répartis ainsi :

- Installation des points d'apport volontaire suite à l'aménagement des Moulins Liots y compris les abris bacs pour les biodéchets : 65 000€ TTC
- L'acquisition de bacs roulants et de bio seau dans le cadre des nouvelles dotations et de la maintenance : 60 000€ TTC
- Création d'une ressourcerie végétale à Vix, St Hilaire des Loges et l'Hermenault et communication : 40 000€ TTC
- Raccordement au réseau électrique de la ressourcerie végétale de Fontenay le Comte : 9 000€ TTC
- Lancement d'une étude sur la refonte du réseau déchèterie : 25 000€ TTC
- Le changement des deux portails de la déchèterie de L'Hermenault : 10 000€ TTC
- Poursuite du déploiement de composteurs collectifs : 4 000€ TTC
- Cabanons/équipements de rangement pour composteurs collectifs : 2 300€ TTC
- L'installation d'une pompe à chaleur pour finir la climatisation du siège : 9 200€ TTC
- Logiciel et matériel informatique : 5 000€
- Mobilier de bureau (bureau réglable en hauteur) : 10 100 €
- Refonte du site internet : 15 000€
- Equipements nouvelles BOM : 9 000 €
- Petit outillage : 5 000€

Les restes à réaliser s'élèvent à 389 024.35€.

Les principales dépenses nouvelles au stade du DOB sont les suivantes :

	2023	2024	2025	CR 2025 DOB 2026
Matériels précollecte - prévention des déchets	148 693.13 €	133 235.10 €	145 524.10 €	133 612.20 €
<i>bacs roulants et bioseaux</i>	71 446.32 €	54 420.92 €	51 679.54 €	60 000.00 €
<i>puces + lecteurs</i>			1 800.00 €	
<i>cartes d'accès</i>			8 040.00 €	
<i>colonnes aériennes</i>	23 360.40 €	24 480.00 €	24 140.94 €	60 000.00 €
<i>colonnes enterrées</i>				
<i>bennes de déchèterie</i>				
<i>compacteur</i>				
<i>PDA</i>			5 586.00 €	
<i>composteurs individuel et collectif / lombricomposteurs</i>	32 802.48 €	31 111.70 €	23 305.19 €	8 612.20 €
<i>abri bacs coquillages et biodéchets / casiers compostage</i>	19 339.61 €	23 222.48 €	26 784.00 €	5 000.00 €
<i>abri de jardin/ hôtel à insectes</i>				
<i>caisses de réemploi (2022) - totems de tri (2023)</i>	1 744.32 €		4 188.43 €	
<i>broyeur de végétaux</i>		30 492.00 €		
Véhicules	505 118.07 €	69 953.59 €	175 940.55 €	1 076 984.40 €
<i>BOM</i>	500 711.31 €			705 000.00 €
<i>Borne de charge BOM électrique</i>	4 406.76 €	817.08 €		
<i>Microbenne</i>		53 506.51 €	129 006.65 €	2 868.00 €
<i>Kinshofer - Camion Grue</i>		15 630.00 €	17 217.50 €	369 116.40 €
<i>Véhicules de service</i>			29 716.40 €	
Installations générales/Bâtiment	20 473.20 €	353 976.54 €	207 821.94 €	19 319.88 €
<i>CTLA</i>		22 496.15 €	15 614.01 €	9 200.00 €
<i>Déchèterie</i>		1 038.85 €		10 000.00 €
<i>Re-Cycle</i>	20 473.20 €	330 441.54 €	47 261.58 €	119.88 €
<i>Local Petosse</i>		86 704.00 €	144 946.35 €	
Mobilier / Matériels bureau et informatique	14 410.16 €	66 258.22 €	15 552.65 €	18 597.71 €
Logiciels / Site internet	7 146.00 €			15 000.00 €
Aménagement ressourcerie végétale (Vix/SHL/L'Hermenault + électrification FLC)+ Communication			33 390.96 €	49 000.00 €
Autres matériels et outillage technique	7 050.35 €	17 119.80 €		5 000.00 €
Réserves foncières / Aménagements divers	2 630.60 €			0.00 €
Etude refonte réseau déchèterie				25 000.00 €
Cabanons/bungalows/matériauthèque	3 197.60 €		31 994.52 €	11 110.16 €
TOTAL	708 719.11 €	640 543.25 €	610 224.72 €	1 353 624.35 €

Financement de la section d'investissement :

La consolidation des opérations d'investissement s'effectuera de plusieurs manières :

- par les fonds propres du Syndicat à hauteur de 233 600 €,
- par un emprunt de 580 000 € pour le financement des BOM,
- la participation des porteurs de projet à la mise en œuvre des PAV pour un montant de 30 000€,
- la subvention du Département pour les BOM Gaz (22 000 €) et le Fonds Leader pour ReCYCLE (50 000 €), les subventions non versées en 2025 (71 763.66 €)
- par le FCTVA qui est estimé à 99 000 €.

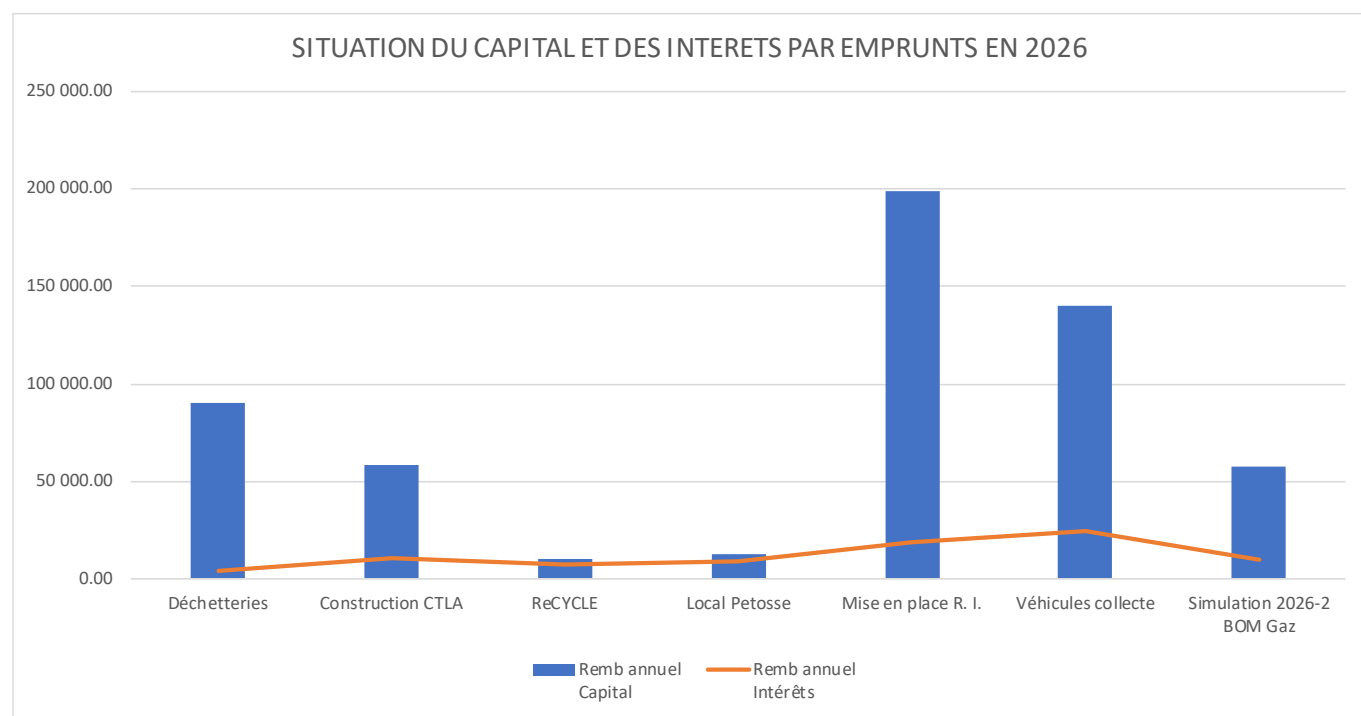
3.2.2 - Capital et intérêts des emprunts :

En 2026, un emprunt de 580 000 € sur 5 ans est prévu pour le financement des deux bennes à ordures ménagères.

ETAT DE LA DETTE EN 2026

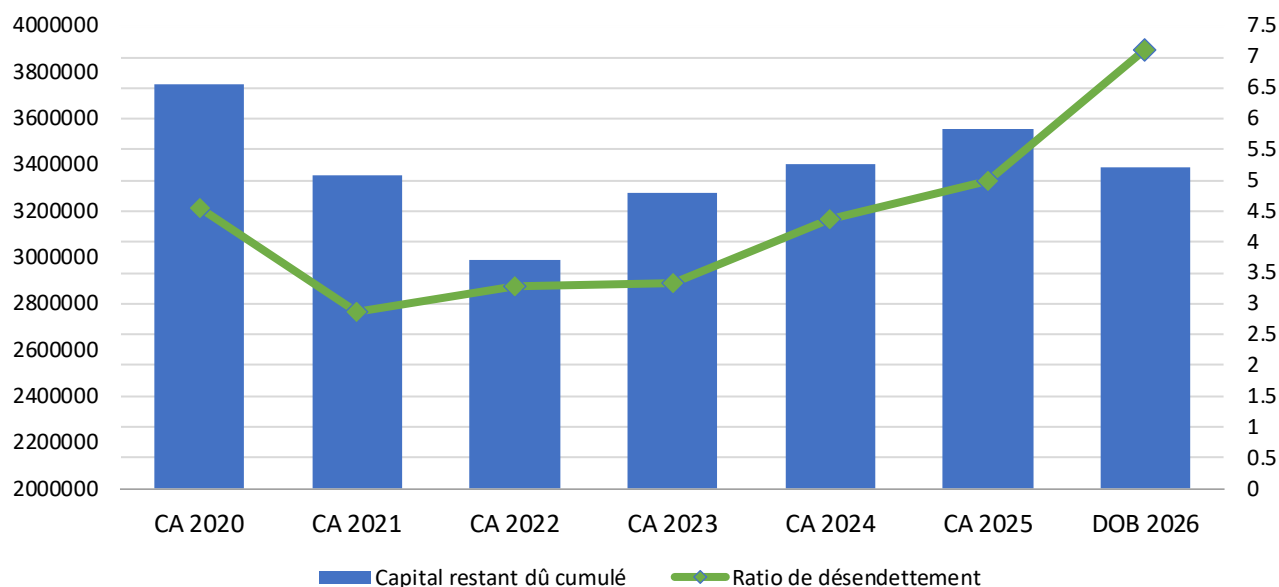
Code interne	Type	Durée	Fin	Motif	Capital restant dû au 01.01.2026	Remb annuel Capital	Remb annuel Intérêts	Remb annuel Total
06-6	fixe	20	06/27	déchetterie Fontenay	83 937.46	55 411.85	2 514.66	57 926.51
07-3	fixe	20	04/26	déchetterie L'Hermenault	35 083.30	35 083.30	1 648.85	36 732.15
09-1	fixe	20	10/29	construction CTLA	251 368.69	58 580.76	10 608.04	69 188.80
16-1	fixe	15	12/31	mise en place R. I.	1 245 035.00	199 209.00	18 985.82	218 194.82
22-01	fixe	5	05/27	camion bom GNV	58 468.45	38 895.14	377.62	39 272.76
23-01	fixe	12	09/35	camion électrique	309 939.04	26 212.20	12 818.40	39 030.60
23-02	fixe	20	10/43	projet ReCYCLE	184 896.00	10 272.00	7 531.43	17 803.43
25-01	fixe	20	08/45	local Petosse/matériau	246 875.00	12 500.00	9 154.70	21 654.70
25-02	fixe	5	11/30	Camion grue + microbenne	397 000.00	74 848.34	10 938.79	85 787.13
26-01	fixe	5	01/31	2 BOM Gaz	580 000.00	57 283.05	9 541.26	66 824.31
					3 392 602.94	568 295.64	84 119.57	652 415.21

* Les annuités de l'emprunt simulé de 2026 débutent à compter du 1^{er} avril 2026.



3.2.3 - Capacité de désendettement

Capacité de désendettement



Ce ratio est considéré comme trop élevé lorsqu'il se situe dans la tranche 8 – 10 ans. Avec un ratio de 7 années au stade du DOB 2026, la collectivité se situe en-dessous de ce seuil.

Au vu du schéma présenté ci-dessus, il faudrait 7 années au Sycodem pour rembourser intégralement le capital de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	16	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-05-CS CESSION D'UNE MICRO-BENNE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

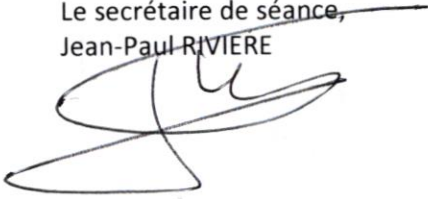
Considérant la mise en vente sur la plateforme de vente aux enchères publiques, AGORA Store, de la micro- benne Renault Maxity immatriculée DQ-032-PV, date de 1^{ère} mise en circulation 10/04/2015 et un kilométrage de 318 532,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à vendre le véhicule immatriculé DQ-032-PV au prix de 5 000.75 € TTC à ADF Polska Sp z o.o basée en POLOGNE,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE



Le Président,
Stéphane GUILLON

Sycodem
Sud Vendée



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	16	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-06-CS PLAN DE COMMUNICATION 2026

Vu l'art. 2 des statuts du Sycodem en date du 18 octobre 2018, fixant les compétences en termes « d'études et réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la valorisation ou de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets »,

Vu l'art. 12 des statuts du Sycodem en date du 18 octobre 2018, définissant les dépenses à charge du Sycodem dans le cadre de ses compétences, « y compris toutes dépenses de communication »,

Vu le plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical du 26 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission Technique et Communication du 27 janvier 2026,

Considérant la présentation du **Plan de Communication 2026** (ci-dessous) par M. BOUILLAUD, Vice-Président, axé prioritairement sur :

- 1/ Le tri à la source des biodéchets
- 2/ La lutte contre les déchets abandonnés
- 3 / La valorisation des végétaux
- 4 / La prévention sur l'utilisation des textiles sanitaires
- 5/ Le renforcement sur le tri des emballages (notamment plastiques)

OBJECTIF 1 Sensibiliser tous les publics à la valorisation des déchets	Action 1.1	<u>Sensibiliser au tri, compostage, réduction des déchets en milieu scolaire et péri-scolaire</u> : animations, préparations pédagogiques, diffusion des outils. Bilan 2025 : (en cours). Nouveautés 2026 : animations Rouge-Party sur les textiles hygiéniques féminins (public Collège et Lycée).
	Action 1.2	<u>Sensibiliser les usagers au tri, compostage, réduction des déchets</u> : publications, médias, stands, animations, site internet. Bilan 2025 : (en cours). Nouveautés 2026 : refonte site web, stands consacrés au tri sur des événements locaux, refonte de la signalétique sur les conteneurs d'apport volontaire.
	Action 1.3	<u>Accompagner les événements</u> : prêts de matériels, flyers d'alternatives à la production de déchets, consignes de tri. Bilan 2025 : 91 conventions de prêt signées. Nouveautés 2026 : acquisition de tables de tri, renouvellement des totems de tri, contenants réutilisables Trivalis.
OBJECTIF 2 Améliorer les résultats de tri	Action 2.1	<u>Expérimenter de nouvelles modalités de contrôles-qualité (CQ) pour améliorer le taux de refus EMR en Centre de Tri.</u> Bilan 2025 : 3 CQ = 108 bacs refusés (sur 1 742 bacs contrôlés). Nouveautés 2026 : analyse des modalités de contrôles, expérimentation d'un équipage renforcé, dématérialisation des saisies, programmer des étapes de suivi.
	Action 2.2	<u>Améliorer la communication sur le tri et les consignes.</u> Bilan 2025 : inscription du refus au règlement de collecte. Nouveautés 2026 : (re)former tous les agents en interne, campagnes d'affichage, supports vidéos, étude sur les sanctions possibles suite à un mauvais tri, docs d'accueil des nouveaux arrivants, diffusion du Mémotri encarté dans L'Avis des Déchets.
OBJECTIF 3 Amener la population à réduire ses déchets	Action 3.1	<u>Sensibiliser au Zéro Déchet</u> : groupe VZD, dispositif de récompenses ZD, ateliers-pratiques, publications, animations. Bilan 2025 : 1 240 € en bons d'achat. Nouveautés 2026 : stands en GMS, labellisation des éco-événements
	Action 3.2	<u>Promouvoir l'utilisation de textiles lavables</u> : conférence, étude dispositif d'aides financières à la location, animations scolaires sur protections lavables. Bilan 2025 : 1 prestation L'atelier des Langes prise en charge Nouveauté 2026 : animations Rouge-Party sur les textiles hygiéniques féminins (public Collège et Lycée), participation au Forum "Journée de la femme" organisé par la CC PFV.
	Action 3.3	<u>Lutter contre le gaspillage alimentaire</u> : ateliers Anti-Gaspi Gataudière, publications, médias, témoignages, MODECOM. Bilan 2025 : 266 personnes sensibilisées (tous publics). Nouveautés 2026 : événement de clôture des ateliers.

OBJECTIF 4
Valoriser la
matière
organique à la
source

Action 4.1

Poursuivre la collecte des biodéchets en apport volontaire : ville de Fontenay, expérimentation sur les communes extérieures, sensibilisation en porte-à-porte, opérations d'amélioration du tri, fourniture du matériel.

Bilan 2025 : 11 abris-bacs installés.

Nouveautés 2026 : doublage de 3 points, expérimentation de collecte sur Les Velluire-sur-Vendée.

Action 4.2

Relancer et renforcer la pratique du compostage individuel : dotation-formation sur la Ressourcerie végétale, apéros-compost, sensibilisation.

Bilan 2025 : 110 composteurs distribués avec formation.

Nouveautés 2026 : distribution sur la RV de Benet, dotation d'un grillage de fond anti-rongeurs.

Action 4.3

Faciliter et accompagner la pratique du compostage collectif : étude de faisabilité, sensibilisation des usagers, autorisation du bailleur ou de la commune, fourniture et installation du matériel, suivi des points de compostage, approvisionnement en broyat, formation des référents de site.

Bilan : 60 composteurs partagés en place.

Nouveautés 2026 : poursuite du déploiement.

Action 4.4

Améliorer la collecte des coquillages : déploiement de la collecte en abris-bacs, expérimentation d'un grillage sur l'ouverture du bac.

Bilan 2024 : 520 000 L de coquillages collectés.

Nouveautés 2026 : test grillage contre les non-conformités, abris-bacs à déployer sur 6-7 communes.

Plan de communication 2026

5 / 6

OBJECTIF 5
Valoriser les
végétaux

Action 5.1

***Ressourceries Végétales** : développer les actions pédagogiques, équilibrer les exutoires, déployer les sites.*

Bilan 2025 : ouverture de la RV de Benet.

Nouveautés 2026 : étude de faisabilité d'une RV à Vix, élargissement des ouvertures de Fontenay et Benet, classement des sites.

Action 5.2

*Sensibiliser à la **valorisation locale des végétaux** : ateliers, animations, démonstrations, stands d'informations, subvention à l'achat d'un broyeur, subventions au mulching.*

Bilan 2025 : -580 T de déchets verts en déchèteries.

Nouveautés 2026 : fermeture des plateformes de végétaux des déchèteries de Fontenay et Benet, interdiction des pelouses, interdiction des végétaux issus des pros, accompagnement des communes (formation, gestion, prêt de broyeur...), subvention d'un kit de mulching.

Action 5.3

*Valoriser l'élimination des **sapins de Noël** : reconduction de la collecte en caisson et broyage en ressource végétale.*

Bilan 2025 : (en cours)

Nouveautés 2026 : reconduction.

Action 5.4

***Broyage** : expérimenter des opérations itinérantes dans les communes, prêt du broyeur aux communes.*

Bilan 2025 : pas de mise en oeuvre.

Nouveautés 2026 : étude de faisabilité sur l'itinérance, diffusion des modalités de prêt.

5 / 6

OBJECTIF 6 Lutter contre les déchets abandonnés	Action 6.1	<i>Poursuivre le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) : bilan du Plan 2025, élaboration du Plan 2026, enquêtes sur le sentiment de <u>propreté</u>, <u>détections des dépôts sauvages</u>.</i> Bilan 2025 : 65 T de dépôts sauvages collectés (OMR assimilées). Nouveautés 2026 : collecte de Fontenay en caisson.
OBJECTIF 7 Accompagner l'évolution des déchèteries	Action 7.1	<i>Accompagner la requalification des déchèteries : <u>délégation du haut-de-quai de Fontenay</u>, <u>signalétique</u>, <u>éléments de langage</u>, <u>campagne de communication</u>.</i> Bilan 2025 : signalétique sur les flux Ecomaison. Nouveautés 2026 : accompagnement des modalités de gestion du haut-de-quai de Fontenay.

GRANDES LIGNES DE DEPENSES PREVISIONNELLES 2026		Principales DEPENSES	Principales RECETTES
	COMMUNICATION	15 000 € site web 5 100 € nouvelle vidéo <u>Sycodem</u>	15 000 € soutiens CITEO
	PREVENTION BIODECHETS	4 000 € composteurs partagés	7 000 € subvention Fonds Vert
	RESSOURCERIE VEGETALE	30 000 € nouvelle ressourcerie végétale	
	PRE-COLLECTE (Logistique)	65 000 € installation AV Moulins <u>Liot</u> 60 000 € bas et équipement de collecte	36 000 € participation Vendée Habitat
	DECHETS ABANDONNES		72 000 € subvention CITEO

Plan de communication 2026

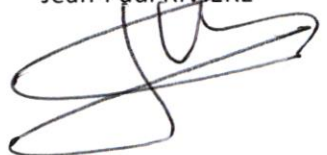
7 / 6

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

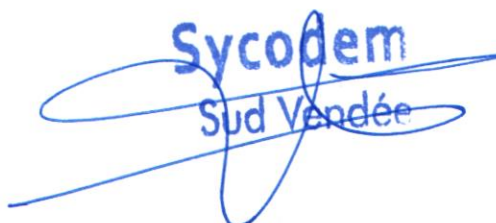
- Valide le Plan de Communication 2026 tel que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait conforme,
 A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
 Jean-Paul RIVIERE



Le Président,
 Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	16	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	16	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-07-CS VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D'ACTION 2026

Vu les statuts du Sycodem,

Vu la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique,

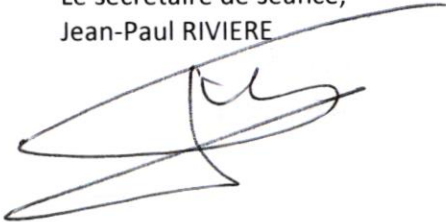
Considérant les propositions de la commission technique et prévention des déchets,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE



Le Président,
Stéphane GUILLON

Sycodem
Sud Vendée



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

**COMITÉ SYNDICAL**

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-six , le 05 février à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	15	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 30 janvier 2026.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS, Gérard GUIGNARD.

Etaient absents : Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ

Secrétaire de séance : Jean-Paul RIVIERE.

N° 2026-08-CS	ACCORD CADRE - LOCATION/ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL (EPI) POUR LES SERVICES TECHNIQUES DU SYCODEM SUD VENDEE
----------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-13-BU relative à l'attribution du marché MAPA 2022-01 portant sur la location et l'entretien de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services collecte et déchèterie du Sycodem Sud Vendée, pour une durée de quatre ans à compter du 13 mai 2022,

Vu la consultation lancée en vue de la conclusion d'un nouveau marché de location et d'entretien des vêtements de travail et EPI pour les services techniques du Sycodem Sud Vendée,

Vu l'analyse des offres présentée lors de la commission technique du 27 janvier 2026,

Considérant que l'unique offre reçue s'élève à un montant de 38 250,74 € TTC,

Considérant que ce montant est significativement supérieur à l'estimation prévisionnelle du besoin évaluée à 20 000 € TTC,

Considérant que cette offre ne peut, en conséquence, être regardée comme économiquement acceptable,

La commission technique propose de déclarer la procédure infructueuse et de relancer une nouvelle consultation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déclarer infructueuse la procédure de passation du marché relatif à la location et à l'entretien des vêtements de travail et EPI des services techniques du Sycodem Sud Vendée ;
- **AUTORISE** le Président à relancer une nouvelle consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 05 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GULLON

